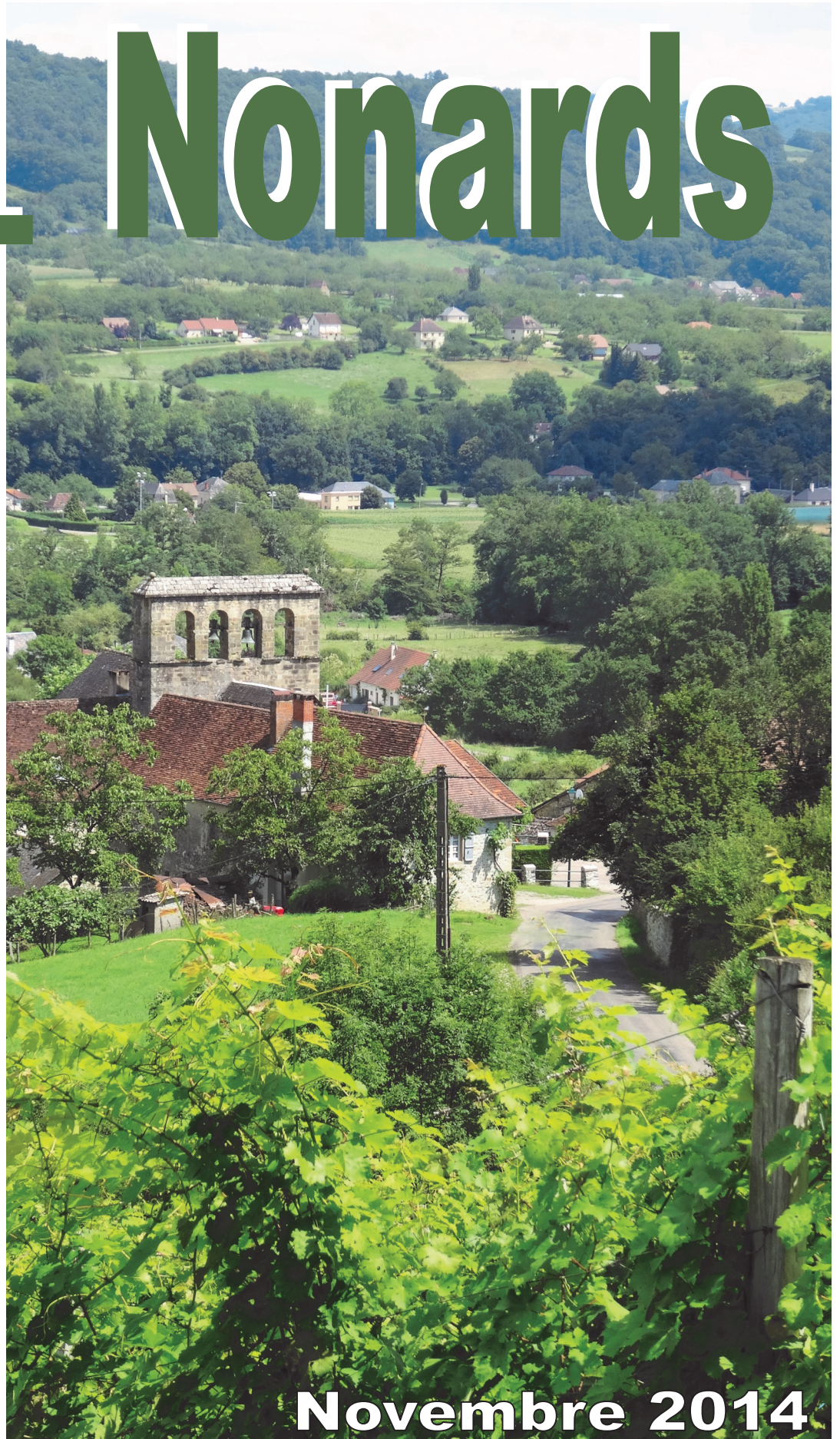




Commune
de

Nonards

Bulletin Municipal



Novembre 2014

Mairie de NONARDS

Laroche. 19120, Nonards

☎ 05 55 91 50 08

Fax : 05 55 91 14 79

@: nonards@mairie19.fr

Secrétariat

Mme Martine FEIX

Lundi, Mardi Jeudi :

9h -12h & 14h -17h ,

Mercredi 9h-12 h

Vendredi 9h-12h & 16h-19h

Site internet:

<http://mariefavarel.wix.com/commune-de-nonards>

Bureau de Poste

Du Lundi au Vendredi

11h à 12h et 13h à 15h

Le Samedi de 11h à 12h

Bibliothèque

Les 1er et 3ème mercredis de chaque mois de 14h à 16h

Déchetterie cantonale

05 55 91 23 80

Lundi et Vendredi de 14 à 18h,

Mercredi et Jeudi de 9 à 12h,

Samedi de 9h à 12 h et de 14 à 18h

Ouverte tous les jours en période estivale.



Éditorial

Lors des dernières élections municipales, les Nonardais ont choisi d'accorder leur confiance à une nouvelle équipe, rajeunie, enthousiaste, enrichie de six nouveaux conseillers.

Inévitablement, une période électorale est bouillonnante d'idées, d'échanges de points de vue, de suggestions et de critiques qui se révèlent souvent très positives.

Souhaitant rester au service de tous, la nouvelle équipe municipale en tiendra compte autant que faire se peut en continuant à administrer notre Commune dans un esprit ouvert et constructif, faisant ainsi de nos différences une force.

Nous voici donc au tout début d'une nouvelle mandature. Riches du travail accompli au cours des 25 années précédentes, tous, nous espérons pouvoir répondre au mieux aux attentes de la population, en assurant la continuité d'une politique qui a permis à notre commune rurale de conserver son dynamisme tout en lui apportant une modernisation indispensable.

SOMMAIRE

Travaux, zone artisanale.....	p 4
Employés communaux, SIERB	p5
Budget	p 6
Délibérations du Conseil Municipal.....	p 7
Com-Communes.....	p 8
Subventions , terrain de tennis	p 9
Services publics, état civil	p 10
Vie de l'école primaire	p 11
Urbanisme, collecte des déchets	p 12
Salle polyvalente	p 13
CCAS, repas des aînés	p 14
Site internet.....	p 15
Un peu d'histoire.....	p 16 et 17
Les amis de la Chapelle St Roch	p 18
Les amis du four de Lestrade	p 18
Lou Truffadour,	p 19
Nonards activité détente.....	p 19
Union Sportive Nonardaise	p20
Lou País Nonardais.....	p 21
Société de chasse.....	p22
Ma Petite Académie en Campagne.....	p22
À noter sur vos agendas	p 23
Horaires des bus.....	p24

Il est des traditions que l'on a plaisir à voir perdurer....



Une plaque a été apposée chez chacun des nouveaux élus , ainsi que chez Mme le Maire, pendant qu'ils offraient le verre de l'amitié.

Un « mai communal » a eu lieu à la salle des fêtes.



L'ensemble du conseil municipal qui conduira la gestion de la commune pour les six années à venir:

De gauche à droite, à l'arrière, Mmes et Mrs Muriel GONCALVES-VANNEAU, Jean Paul PERRIER, Marie FAVAREL, Pierre MALMARTEL, Daniel ROCHE,
À l'avant: Mmes et Mrs : Laurent BOISSARIE, Jean Pierre LEBOT, Sylvie AUDRERIE, Suzanne MEUNIER, Christine GARDERE-MARSAC, Frank BARRIERE.

Délégués aux appels d'offre:

Titulaires: Daniel ROCHE, Jean Paul PERRIER, Jean Pierre LEBOT

Suppléants: Pierre MALMARTEL, Frank BARRIERE, Laurent BOISSARIE;

Délégués SEBB: Daniel ROCHE, (suppléant: Jean Pierre LEBOT)

Délégués SIRTOM: Jean Paul PERRIER (suppléant: Laurent BOISSARIE)

Délégués au CCAS: (centre communal d'action sociale)

Daniel ROCHE, Christine GARDERE MARSAC, Sylvie AUDRERIE, Marie FAVAREL.

Mmes Jacky LAGRAVE, Christiane FOUR, Marie Thérèse FARGES et Mr Jean Claude REYT

Commission développement économie, finances, budget:

Jean Paul PERRIER, Daniel ROCHE, Laurent BOISSARIE

Commission voirie communale:

Jean Paul PERRIER, Jean Pierre LEBOT, Frank BARRIERE, Pierre MALMARTEL

Commission bâtiments travaux:

Daniel ROCHE, Jean Pierre LEBOT, Frank BARRIERE, Sylvie AUDRERIE

Commission affaires sociales et scolaires:

Christine GARDERE MARSAC, Sylvie AUDRERIE, Marie FAVAREL, Muriel Goncalves.

Commission communication, sports, culture:

Marie FAVAREL, Muriel VANNEAU-GONCALVES, Laurent BOISSARIE, Pierre MALMARTEL

Commission questions défense: Daniel ROCHE

Bilan des travaux

Dans le cadre du plan d'aménagement du bourg (PAB), d'importants travaux ont été réalisés sur la plaine.

S'ils ont apporté avec eux leur lot de désagréments, le jeu en valait grandement la chandelle, puisqu'ils ont permis notamment:

- La création de trottoirs de cheminement et celle de places de stationnement en alternance avec des espaces verts
- La réfection des réseaux (éclairage, eau: amélioration des écoulements des eaux)
- Le remplacement de l'éclairage public, (nouveaux lampadaires) avec enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques dans la zone agglomération
- L'aménagement des abords de la mairie (création d'un espace de repos avec bancs, pose de pavés)
- La modification des accès au parking de la salle polyvalente
- La plantation d'arbres d'ornements
- La création d'un abri bus (voir horaires en toute dernière page)
- Le remplacement des panneaux de signalisation
- La réfection du revêtement routier
- L'extension du cimetière
- Ce fût aussi l'occasion d'aménager l'accès aux bâtiments publics et communaux (Poste, Mairie, Bibliothèque) pour les personnes à mobilité réduite.

Zone artisanale

S'il est un sujet qui a provoqué bien des discussions, c'est bien celui de la zone d'activités de Chauffour. Un panneau de mécontentement témoigne encore de l'émoi suscité par l'enquête d'utilité publique qui s'est déroulée au printemps. Petit rappel des faits. Il y a quelques années, afin de développer l'activité économique sur notre territoire et devant les besoins de l'entreprise Bouny qui cherchait alors à s'agrandir. La communauté de communes du Sud corrézien (qui détient la compétence du développement économique) avec l'accord des élus municipaux nonardais a décidé le 5 juillet 2012 de créer une zone d'activité au lieudit Chauffour.

D'après l'étude réalisée alors, cette zone devait s'étendre des terrains au Nord de la route d'Arche jusqu'à ceux situés au Sud de la route de Lestrade. Cette zone assez vaste devait répondre à une possible demande d'installation d'entreprises, car sur le territoire de la communauté de communes, hormis à Bilhac, peu de terrains disposent d'un intérêt suffisant pour les entreprises : faciles à aménager et proches des axes de communication. Dès le début, certains propriétaires ont accepté de céder leurs terrains. Par ailleurs, pour cette création, il était prévu une enquête d'utilité publique, élément obligatoire de la procédure. Celle-ci a pris, pour des raisons indéterminées, du retard et ne s'est enclenchée qu'au printemps de cette année, et a eu lieu du 14 avril au 19 mai 2014. Elle a immédiatement fait réagir certains concitoyens : des propriétaires inquiets, des personnes sensibles à l'aspect paysager et autres. Des lettres ont été envoyées aux représentants de la communauté de communes, le désormais célèbre panneau est apparu.

Le conseil municipal a alors décidé de rencontrer le président de la communauté de communes afin d'éclaircir l'avenir de cette enquête d'utilité publique et de cette zone. A l'issue de cette réunion, il a été convenu de réduire la taille de la zone afin qu'elle reste comprise entre les routes de Lestrade et d'Arche, il a été clairement précisé que les propriétaires de la seule maison d'habitation du lieudit ne seraient pas touchés et qu'ils seraient dans la mesure du possible protégés (en éloignant le plus possible les hypothétiques bâtiments). De plus, il a été convenu que le président de la communauté de communes négocierait avec chacun des propriétaires de terrains agricoles afin de trouver la plus juste compensation s'ils devaient s'en dessaisir. Enfin, nous avons réclamé qu'une charte d'entretien paysager soit appliquée afin que les abords de cette zone restent dans un état acceptable, ce qui n'est pas forcément le cas pour l'instant. Depuis, le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable et le préfet de la Corrèze a déclaré d'intérêt public la création de cette zone.

Nous en sommes là actuellement. Le conseil municipal, bien que n'ayant pas la compétence directe sur cette zone, est, et restera vigilant sur l'évolution de ce dossier, en particulier en réunions de la com-com.

Dans le cadre du plan aménagement du bourg (PAB), passage en agglomération: la vitesse dans la zone aménagée est limitée à 50Km/h



Améliorations et entretien

- Mise sous clef des registres communaux à la mairie (obligation)
- Ajout de placards de rangement à la salle polyvalente
- Fermeture des placards à la cantine
- Volige et couverture d'un local de rangement (tables communales) à proximité de la salle polyvalente
- Réfection de la croix extérieure à l'église (en cours d'étude)

Nos employés communaux sont au nombre de 6

Mme Martine FEIX	secrétaire de mairie
Mr Mathieu CANCÈS	employé espaces verts
Mr Pierre Antoine RAYNAUD	employé espaces verts (poste emploi avenir)
Mme Isabelle DANCET	employée cantine scolaire
Mme Véronique ANDRIEUX	ménage, garderies
Mme Carole TOCABEN	garderie
Mr Laurent ROUGIER	afficheur, sonneur de cloches, vaguemestre

S.I.E.R.B



La loi sur l'eau de 1992 a reconnu l'assainissement non collectif comme une filière d'assainissement performante au même titre que l'assainissement collectif. Elle a chargé les collectivités locales de contrôler les installations d'assainissement non collectif afin de garantir l'efficacité du traitement des eaux usées et préserver ainsi la qualité des milieux récepteurs et des usages de l'eau.

16 communes ont fait le choix de transférer cette compétence au SIERB (les 13 communes de SUDCO et les communes d'Altillac, Mémoire et Neuville). Ainsi, le SIERB a créé son Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) le 1er novembre 2001

Les missions du service sont :

D'informer et conseiller les particuliers; de contrôler les installations neuves et réhabilitées (le contrôle de conception et d'implantation puis le contrôle de bonne exécution des travaux; De faire l'état des lieux et vérifier le bon fonctionnement et l'accessibilité des installations existantes (contrôle périodique tous les quatre ans)

Diagnostic des installations existantes : ce diagnostic permet de vérifier que l'ensemble des ouvrages est bien entretenu et en bon état de fonctionnement. Il permet d'apprécier si le dispositif n'est pas à l'origine de problème de salubrité publique, de pollution ou autres nuisances.

A cette occasion, les différents ouvrages existants sont identifiés et caractérisés. Un rapport de visite est remis au propriétaire en évaluant si la filière doit faire ou non l'objet de travaux de réhabilitation.

Concernant les installations pouvant générer des nuisances et faire l'objet d'une réhabilitation, le SPANC travaille en partenariat avec l'agence de l'eau Adour Garonne, laquelle apporte, sous certaines conditions, une aide financière aux particuliers jusqu'à 50% du montant TTC des travaux.

Redevance :

Les missions de contrôle du SPANC sont règlementaires et obligatoires. Le montant annuel de la redevance est de 12 €.

Quelques chiffres !

Sur le territoire du SIERB, le nombre d'installations d'assainissement non collectif est en constante évolution avec les nouvelles installations et la restauration de bâtiments anciens. En début d'année 2009 on compte 2760 habitations.

Depuis le début de la campagne de diagnostic, le technicien a réalisé 1300 contrôles de l'existant.

380 installations sont des installations dites récentes (moins de 4 ans) qui n'ont pas besoin d'être diagnostiquées.

A ce jour 75% des installations devant faire l'objet d'un diagnostic de l'existant a été réalisé.

La mise en conformité des dispositifs d'assainissement non collectif fait partie des travaux dits d'amélioration. A ce titre et sous certaines conditions de revenus, le propriétaire peut bénéficier d'aides financières. Il s'agit des aides de l'ANAH (Agence Nationale pour l'Aménagement de l'Habitat).

D'autre part, certains régimes de retraite apportent des aides pour ce type de travaux. Il appartient au propriétaire de solliciter ces aides.

Le Pact Arim peut l'assister dans sa démarche en constituant le dossier. Le SPANC est à la disposition des propriétaires pour les renseigner.

A noter : la réhabilitation d'un système d'assainissement rentre dans les travaux éligibles à l'Eco prêt à taux zéro, mesure du Grenelle de l'environnement.

Service de l'Alimentation en Eau Potable, de l'Assainissement Collectif, de l'Assainissement Non Collectif
rue Emile Monbrial 19120 Beaulieu-sur-Dordogne
Tél. : 05.55.91.10.04 Courriel : eau@sudco.org
Accueil du public :
du lundi au jeudi: de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30, le vendredi : de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30

BUDGET PRIMITIF 2014

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES:	340 100.00	RECETTES:	340 100.00
Achat de biens et services	132 695.68 €	produits des services et ventes	18 384.32 €
Charges de personnel	137 307.68 €	Impôts et taxes	132 263.00 €
Charges de gestion courante	57 528.00 €	Dotations et participations	115 242.00 €
Charges financières	12 446.64 €	Atténuation de charges	8 000.00 €
Charges exceptionnelles	122.00 €	Autres produits de gestion	17 160.00 €
Virement à la sect. Investissement.	0.00 €	Résultat antérieur cumulé	49 050.68 €

INVESTISSEMENT

DÉPENSES:	417 840.78	RECETTES:	417 840.78
Dépenses d'équipement	371 103.00 €	Recettes financières	95 523.78 €
Capital de la dette	24 618.27 €	Subvention d'investissement	222 617.00 €
Opérations patrimoniales	0.00 €	Emprunt	99 700.00 €
Dépenses imprévues	0.00 €	Autofinancement dégagé par la SF	0.00 €
Solde d'exécution négatif reporté	22 119.51 €	Opérations patrimoniales	0.00 €

Résultat exercice 2013 : +41 259.85€;
Solde d'exécution 2013 : 12 297.77 € (-)

Résultat antérieur cumulé : +52 404.34 €,
Solde d'exécution reporté N-1 : 9 821.74 € (-)

COMpte ADMINISTRATIF 2013

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES:	262 832.12	RECETTES:	304 091.97
Achats de biens et services	71 031.97 €	produits des services et ventes	17 787.75 €
Charges de personnel	115 162.94 €	Impôts et taxes	127 723.46 €
Charges de gestion courante	53 964.94 €	Dotations et participations	115 752.04 €
Charges financières	6 787.42 €	Atténuation de charges	22 512.72 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 876.85 €	Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 976.89 €
Charges exceptionnelles	5 008.00 €	Produits exceptionnels	5 339.11 €

INVESTISSEMENT

DÉPENSES:	297 648.35	RECETTES:	285 350.58
Dépenses d'équipement	248 299.57 €	FCTVA + Réserves	5 660.47 €
Capital de la dette	16 106.60 €	Subvention d'investissement	40 455.16 €
Opérations patrimoniales	18 265.29 €	Excédent de fonctionnement capitalisé	10 092.81 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 976.89 €	Réalisation emprunt	200 000.00 €

Recettes. d'ordre d'investisse- 29 142.14 €

TAUX CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellé	Taux 2012	Taux 2013	Taux 2014	Variations taux 13/14 en %
Taxe habitation	6,78%	6,92%	7,06	+ 2,00 %
Taxe foncier bâti	8,48%	8,65%	8,82	+ 2,00%
Taxe foncier non bâti	81,15%	82,77%	84,42	+ 2,00 %

Indemnités mensuelles des élus:
Net perçu au 01/01/2014
Maire: 512€00
Adjoints: 136€53

Réunion du 30 Mars 2014

- Délibération 2014-21 : élection du maire.
 Délibération 2014-22 : création des postes d'adjoints au maire
 Délibération 2014-23 : élection des adjoints au maire

Réunion du 10 avril 2014

- Délibération n° 2014-24 / Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal .
 Délibération n° 2014-25 / Détermination du nombre des membres du CCAS
 Délibération n° 2014-26 / Désignation des membres du Conseil d'Administration du CCAS (p.13)
 Délibération n° 2014-27 / Commission d'appel d'offres (p.2)
 Délibération n° 2014-28 / Élection d'un conseiller municipal chargé des questions Défense
 Délibération n° 2014-29 / Commissions municipales (p.2)
 Délibération n° 2014-30 / Indemnités de fonctions au Maire (p.5)
 Délibération n° 2014-31 / Indemnité de fonctions aux adjoints au Maire (p.5)

Réunion du 24 avril 2014

- Délibération n° 2014-32 / Vote budget primitif communal 2014 (voir page 5)
 Délibération n° 2014-33 / Vote des taux 2014 des 3 taxes directes locales (p.5)
 Délibération n° 2014-34 / Participation financière au voyage scolaire du Collège de Beaulieu sur Dordogne.
 Délibération n° 2014-35 / Vote des subventions communales (voir tableau page 17)
 Délibération n° 2014-36 / Vote subvention théâtre « Ma petite académie en campagne »
 Délibération n° 2014-37 / Participation aux frais de fonctionnement 2012-2013 de l'école de Puy d'Arnac
 Délibération n° 2014-38 à 43 / Frais de fonctionnement Ecole de Nonards – Année 2012/2013
 Délibération n° 2014-44 / Répartition des charges de fonctionnement Garderie RPI
 Délibération n° 2014-45 / Révision tarif cantine scolaire
 Délibération n° 2014-46 / Vote budget primitif 2014 – Budget annexe JD AUTOMOBILES
 Délibération n° 2014-47 / Vote budget primitif 2014 – Budget annexe GAMM VERT

- Délibération n° 2014-48 / Avenant au bail emphytéotique pour 4 logements sur Nonards
 Délibération n° 2014-49 / Acceptation de remboursement de l'assurance pour la protection juridique

Réunion du 28 mai 2014

- Délibération n° 2014-50 / Proposition des membres de la Commission Communale des impôts Directs (CCID)
 Délibération n° 2014-51 / Utilisation du Service public de l'Emploi Temporaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Corrèze
 Délibération n° 2014-52/ plan de financement du PAB pour l'aménagement des espaces publics 2014-réseaux d'eaux pluviales des routes départementales en traverse-2ième tranche.
 Délibération n° 2014-53 / Modification du tableau instaurant l'Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) en fonction de la revalorisation des cadres d'emplois de la Catégorie C.
 Délibération n° 2014-54 / Redevance au titre de l'occupation du domaine Public ERDF

Réunion du 20 juin 2014

- Délibération n° 2014-55 pour des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.
 Délibération n° 2014-56 / Modification des statuts de la Communauté de Communes du Sud Corrézien : ajout de la compétence relative à l'élaboration, la gestion et l'évolution d'un plan local d'urbanisme intercommunal (P.L.U.I.)

Les comptes-rendus intégraux sont affichés en mairie ou directement consultables et téléchargeables depuis le site internet . (onglet mairie)

<http://mariefavarel.wix.com/commune-de-nonards>

Séance du 11 Avril 2014 à Beaulieu

Élection du président. Candidats : M. Reynal (14 voix) et M. Dumas (1 voix). M. Reynal est élu président. Le nombre de vice présidents est fixé à 4 (14 voix) et non 5 (11 voix). Sont élus vice présidents : M. Cayre (24 voix), Mme Ménoire (16 voix), M. Dumas (13 voix) Mme Poujade 23 voix. Désignation des représentants au SIERB : pour Nonards, Mme Meunier et M. Perrier. Désignation des représentants au syndicat mixte BBM Eau : pour Nonards, M. Perrier. Vote de l'indemnité des élus de la communauté de communes: 33% de l'indice 1015 pour le président, et 10,56% de l'indice 1015 pour chaque vice président, payé mensuellement.

Séance du 2 juin 2014 à Beaulieu

Attributions des vice-présidents

- M. Cayre : les finances et l'économie
- Mme Ménoire : politique du logement et du cadre de vie
- M. Dumas : la voirie, l'environnement et la gestion des déchets

Mme Poujade : la politique sociale, culturelle et sportive

Désignation délégué à BBM (structure intercommunautaire Beynat Beaulieu Meyssac: Suzanne Meunier.

M. Lavastrou propose le regroupement des offices de tourisme de la vallée de la Dordogne: Beaulieu, Beynat, Meyssac, Argentat, Saint Privat et Mercoeur, au sein d'un organisme commun

M. Cayre propose que la communauté de communes apporte sa garantie bancaire à l'EHPAD pour un emprunt de 9 000 000 d'euros souscrit auprès de la caisse des dépôts et consignations pour 30 ans.

M. Reynal demande l'autorisation de faire appel au service public de l'emploi temporaire du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Corrèze pour pallier aux absences momentanées de personnel.

M. Reynal propose la création d'une commission intercommunale des impôts directs.

Désignation des membres de la commission d'appel d'offres : messieurs SEGUY, PERRIER, LARIBE et DUMAS.

M. Reynal propose des conventions avec la communauté de communes des villages du Midi corrézien (Meyssac) et le conseil général pour la gestion des cours d'eau et des milieux aquatiques. Il sollicite aussi l'attribution d'aides et le financement :

- à hauteur de 700 euros pour créer une station d'interprétation des migrateurs Dordogne à la passe à poisson des Aubarèdes.
- à hauteur de 900 euros pour l'entretien de la rive de l'île du Champ.

Désignation des représentants auprès du SIRTOM (gestion des ordures ménagères) : pour Nonards, M. Jean-Paul PERRIER.

Approbation des travaux de voirie décidés pour 2014: pour Nonards, la voie communale n°5 à la Dancie pour un montant de 8025 euros (travaux d'ores et déjà réalisés)

Mme Ménoire propose que la communauté de communes s'engage dans la conception d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal qui serait financé à 80% par l'État et qui pourrait être réalisé en même temps que celui de Meyssac. Chaque commune devra délibérer pour transmettre cette compétence à la communauté de communes.

Vote d'une motion pour demander le rattachement de la communauté de communes du sud corrézien au Nord du Lot et la grande région Midi-Pyrénées.

Séance du 10 juin 2014 à Beaulieu

Le conseil communautaire a approuvé à l'unanimité le projet d'aménagement du numérique sur le territoire. Il prévoit en priorité la montée en puissance du débit pour les communes les moins bien desservies qui doit s'effectuer en deux parties:

- La première sur 2 ans pour un coût de 103 000 euros pour la communauté de communes et la commune d'Altillac
- la seconde sur 5 ans avec coût de 411150 euros pour les mêmes collectivités. Il faudra aussi rajouter une location de fibre à Orange pour les communes les plus éloignées.

Les cibles prioritaires pour cet équipement sont les entreprises industrielles et commerciales, le secteur touristique (hôtels, campings...) secteur santé (EHPAD...) et les secteurs publics (collèges, mairies...).

Nouveau à NONARDS

COURS DE TAÏ CHI CHUAN



Tous les jeudis à 18h
 À compter du 11 septembre
 À la salle des fêtes
 Renseignements: 06 16 46 53 42
 Site internet: www.tai-ji.fr

Subventions accordées par la Mairie

Nous rappelons aux associations que toute demande de subvention doit être accompagnée d'un budget prévisionnel et de l'état de compte de l'exercice précédent.

Amis de la Chapelle St Roch	120€
ASP Corrèze	110€
Bibliothèque centrale de prêt	38€
Croix rouge	90€
FAL de la Corrèze	30€
FNACA	50€
Lou País Nonardais	1000€
Nonards Activité détente	250€
PEP 19	60€
Les restaurants du cœur	100€
Société de chasse Nonardaise	300€
USEP	50€

Terrain de tennis

Tarif unique :

5 € de l'heure pour le court

Les réservations,
 se font par l'intermédiaire de
Mme JAUILHAC Murielle à Laroche.

☎ : 05 55 91 50 25

En cas d'absence, s'adresser à la Mairie aux heures d'ouverture.

Nous remercions Murielle qui continue avec beaucoup de gentillesse de s'occuper de façon bénévole de la gestion du tennis, un grand merci à elle !!!

Par un décret en date du 4 mai 2007, toute personne, même non médecin, est habilitée à utiliser un défibrillateur pour une victime d'un arrêt cardiaque.

Cette mesure vise à permettre à tout témoin d'un accident cardiaque de pouvoir intervenir dès les pre-

mières minutes avant l'arrivée des équipes de secours médicalisées et d'augmenter les chances de survie de la victime.

L'utilisation du défibrillateur ne peut pas vous être reprochée.

De la vérification de l'absence de conscience du patient, de la demande de renforts médicaux et de l'évaluation des fonctions vitales (voies aériennes, respiration, circulation) à la réanimation cardio-pulmonaire et à la défibrillation, l'appareil vous guide, par messages vocaux et témoins lumineux tout au long des différentes étapes de l'assistance à une personne victime d'un arrêt cardio-respiratoire.

LA CHAÎNE DE SURVIE



DEFIBRILLATEUR AU
 STADE DE FOOTBALL
 DE NONARDS

Journée défense citoyenneté



Depuis le 1^{er} janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou sur le site internet: <http://www.mon-service-public.fr> en se créant un espace personnel.

Cette démarche doit s'effectuer le mois de votre seizième anniversaire et dans les trois mois suivants.

A l'issue de cette démarche, la mairie vous remettra une attestation de recensement que vous devez impérativement conserver dans l'attente de votre convocation à la Journée défense et citoyenneté.

Cette attestation vous sera réclamée, notamment, lors de l'inscription à la conduite accompagnée ou de tous examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

Pour toutes questions: prendre contact

Centre du Service National 88, rue du Pont Saint Martial
 87000 LIMOGES

Téléphone : 05.55.12.69.72

Email : csn-limoges.jdc.fct@intradef.gouv.fr

Ou consulter le site internet :

<http://www.defense.gouv.fr> (rubrique JDC)

Rappel

Si la plupart des communes rurales ont vu disparaître leur bureau de poste, l'existence de ce service public a été préservé à Nonards grâce à la vigilance et la ténacité des élus des mandats précédents

Cependant, ce n'est pas définitivement acquis et de nouvelles organisations au sein des services postaux semblent se dessiner.

L'intérêt de la population pour son bureau, une fréquentation régulière et importante seront un appui indispensable à la municipalité si d'aventure l'existence de cet établissement devait à nouveau être remise en cause.

Afin de préserver votre bureau de poste, privilégiez-le... en l'utilisant !

**Il est ouvert tous les jours
de 11h à 12h et de 13h à 15h,
le samedi de 11h à 12h .**

La poste

Ces deux bâtiments ont été récemment aménagés avec une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite.



La bibliothèque est ouverte
le 1er et 3ème mercredi du mois
De 14h à 16h

Animée par Suzie PEUCH et Jocelyne CHASTRUSSE
Grand choix de livres pour enfants, ados, et adultes

Pas de frais d'inscription

Possibilité de portage de livres à domicile

Une navette mensuelle descend de TULLE et peut apporter des documents particuliers au préalable réservés ; le biblio-bus nous permet de choisir des livres récents, des documentaires ou des livres à gros caractères.

État-civil

Naisances



Maya, Catherine, Françoise RONDEAU
née le 25 mai 2014 Laroche – à NONARDS.

Mariages



Dominique SOLEILHET & Corinne BODINEAU.
le 31 mai 2014 Laval – à NONARDS.

Décès



- Jean René VIZY le 4 Août 2014 , La Gorce , à NONARDS.
- Louise SOIGNET née LATHYERE le 11 Juin 2014.

Effectifs

Un visage nouveau à l'école primaire de Nonards à la rentrée 2014:

En effet, Mme Verdier enseignante dans la classe CM1-CM2 a rejoint l'école de Meyssac et est remplacée par Mme MOULARD.

L'année scolaire 2013/2014 a été ponctuée par:

- Le spectacle de Noël qui rassemble le temps de quelques chants et danses enfants, parents et grands-parents...
- Les rencontres de sport avec les autres élèves du secteur de Beaulieu
- Une sortie au Moulin de Niel à Chauffour où les enfants ont participé à la fabrication du pain et ont découvert le fonctionnement d'un moulin.

Association des parents d'élèves

Au cours de l'année scolaire 2013-2014, l'association des parents d'élèves des écoles de Nonards, Puy d'Arnac et Tudeils a poursuivi ses activités avec toujours pour but de rassembler les parents, leur permettre de se rencontrer et mieux se connaître, soutenir les écoles du regroupement pédagogique et rapporter idées et revendications vers le conseil d'école.

Cette année, trois activités ont été organisées par l'association.

Au mois de novembre 2013 a eu lieu le loto des écoles à la salle de fêtes de Nonards. Traditionnel, il a connu son succès habituel et les gains qu'il a permis de réaliser ont été répartis à parts égales entre l'école de Nonards et celle de Puy d'Arnac. Ces sommes sont ensuite utilisées au gré des enseignants, notamment pour financer les sorties pédagogiques.

Courant mars 2014, c'est un après-midi "Zumba" (une première) qui a eu lieu à Nonards. Si les participants ont été enchantés, leur nombre n'a pas été celui escompté, certainement un manque de "publicité".



Le coeur y était cependant...

Fin juin, pour clore l'année scolaire par un moment de détente, avait lieu la kermesse. Maintenant habituelle elle aussi, elle s'est déroulée sur le site de La Cafouillère à Puy d'Arnac. L'endroit est idéal pour un tel après-midi champêtre, le temps était de la partie, le succès de la kermesse n'a donc pas été démenti. Parcours de jeux divers et variés organisés par les adultes, goûters et boissons rafraîchissantes, petits et grands s'en sont donné à coeur joie, comme chaque année. Ceux qui se sont le plus attardés ont eu droit en prime à un récital inédit de Jean Alambre qui se trouvait à La Cafouillère par hasard, en quête du coucher de soleil...qui s'est transformé en fête de la musique.

L'association des parents d'élèves va reprendre ses activités courant septembre 2014 et invite évidemment tous les parents à la rejoindre. Les dates des réunions sont communiquées via le cahier de liaison des enfants.

Nouvelles activités péri-scolaires

Dans le cadre de l'aménagement des rythmes scolaires, des ateliers périscolaires ont été mis en place. Cette année les enfants de l'école primaire pourront participer à diverses activités: éveil corporel, éveil musical, théâtre, arts plastiques, initiation au basket leur seront proposés

le jeudi et le vendredi de 15h 30 à 16h 30.

Une garderie a lieu les lundis et mardis de 16h à 16h 30

Le coût brut des ateliers périscolaires est environ de 8700€ (animateurs et personnel communal). La subvention de l'état s'élève à 2200€ coût net à la charge de la commune: 6500€

Effectif à la rentrée 2014:
47 élèves répartis sur 4 classes comme suit:

11 élèves	en CE1
10	en CE2,
9	en CM1,
17	en CM2

Le prix du repas à la cantine a été fixé à 2€76 à partir du 1er Mai 2014

Pour mémoire:

Prix d'un repas livré	3.43
Coût du personnel	3.82
Prix de revient d'un repas	7.25
Prix facturé aux familles	2.76

En 2013, ont été déposés en mairie: 5 permis de construire, 13 déclaration de travaux, et 21 certificats d'urbanisme, en 2014, au 16/09: 1 déclaration de travaux et 8 certificats d'urbanisme.

Quelques règles à respecter

Le certificat d'urbanisme (CU) est une demande en vue de savoir si un terrain est constructible
Une déclaration de travaux (exemptée de permis de construire) est à faire obligatoirement pour:

- une modification de toiture, percer ou supprimer une ouverture,
- ravalier une façade,
- adjonction d'un balcon,
- construction d'un abri de jardin, d'un atelier de bri-

colage ne dépassant pas 20m² de surface hors d'œuvre brut.

Pour une maison individuelle, un agrandissement, une construction de plus de 20 m² sur un terrain non bâti, faire une demande de permis de construire

Ne demandent quant à eux aucune autorisation spéciale, et peuvent donc se faire sans avoir à accomplir de formalité.

- La construction d'une terrasse d'une hauteur inférieure à 2 m,
- l'édification d'une clôture d'une hauteur de moins 2m,
- la construction d'un ouvrage d'une surface de moins de 2 m² et d'une hauteur inférieure à 1.50 m.

Aimeriez-vous voir ça devant votre porte ?



Nous aimerions beaucoup ne plus avoir à déplorer ce genre d'incivilité !

Sachez utiliser à bon escient les containers prévus à cet effet

EXTRAIT DE L'ARTICLE R.635-8 DU CODE PENAL

Hors le cas prévu par l'article R. 635-8, est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 2e classe le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser...

Est puni de la même peine le fait de déposer ou d'abandonner sur la voie publique des ordures, déchets, matériaux ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, en vue de leur enlèvement par le service de collecte, sans respecter les conditions fixées

par l'autorité administrative compétente, notamment en matière de jours et d'horaires de collecte ou de tri des ordures.

Les personnes morales peuvent être déclarées responsables pénalement, dans les conditions prévues par l'article 121-2, des infractions définies au présent article.

La peine encourue par les personnes morales est l'amende, suivant les modalités prévues par l'article 131-41.

Collecte des déchets

La collecte des bacs individuels a lieu le lundi.

Lorsque le lundi est un jour férié la collecte est systématiquement reportée au mercredi suivant

La déchetterie de BEAULIEU sur la D 940 reste à votre disposition le:

- Lundi et Vendredi de 14 à 18 heures;
- Mercredi et Jeudi de 9 à 12 heures
- Samedi de 9 à 12 heures et de 14 à 18 heures
- Tous les jours en période estivale.

05 55 91 23 80

TRI SÉLECTIF:

Nous envisageons dans un avenir proche l'implantation de containers semi enterrés loin de toute habitation; leur emplacement reste à définir.



Le blason de NONARDS est un blason dit composite puisqu'il combine les armoiries de deux familles unies par alliance matrimoniale: les armes des MARTRET : deux coeurs, un chevron en pointe et un croissant en argent, et les armes des LENTILHAC: une bande d'or oblique.

Les MARTRET s'éteignirent au début du XVIII^{ème} siècle, et, à la suite d'un remariage, NONARDS passa aux LENTILHAC,

Il semble que NONARDS ne pouvait mieux choisir comme armoiries communales que celles de ces deux familles, répondant ainsi à la phrase célèbre de J.Meurgey de Tupigny:

"Les armoiries urbaines où se lit l'histoire des ancêtres sont le visage vivant et éternel de la cité"

Suite à cette phrase; le Conseil Municipal a adopté le **17 avril 1987** ces armoiries et a décidé que toutes les représentations et reproductions devraient être conformes au dessin proposé

Salle polyvalente

Planning utilisation de la salle en semaine

Mardi après-midi: jeux de société avec l'association

Lou Truffadour

Mardi soir: Gymnastique avec Nonards Activité détente

Mercredi: Percussions et danses africaines

Judi après midi: cours de Tai Chi Chuan

Le règlement complet ainsi qu'un calendrier de disponibilité de la salle sont consultables sur le site internet de la commune :

<http://mariefavarel.wix.com/commune-de-nonards>



RAPPEL: réservation de la salle.

Veillez noter que toute demande de réservation de la salle polyvalente ne devient effective qu'après signature d'un protocole d'accord entre la mairie et le demandeur (que la demande ait été faite de vive voix au secrétariat de mairie lui-même, par téléphone ou par internet)

Un nouveau tarif applicable au 1^{er} Janvier 2015 a été adopté .

Il demeure inchangé pour les habitants de la commune.

Tarif en vigueur à partir du 1er janvier 2015

	PARTICULIER		ASSOCIATION	
	Résident à NONARDS	Extérieur à la commune	NONARDAISE	Extérieure à la commune
INSCRIPTION	Fiche d'inscription	Fiche d'inscription +100€ (arrhes)	Fiche d'inscription	Fiche d'inscription +100€ (arrhes)
REMISE DES CLES (après présentation d'un certificat d'assurance, premier état des lieux et signature de la convention)	50 €	250€ (300€ à partir de janvier 2015)	GRATUIT pendant 3 manifestations 100€ par manifestation supplémentaire	Tarif au cas par cas soumis au Conseil Municipal
État des lieux sortant et restitution des clés	Chèque de caution 300€ Restitué après la manifestation Après vérification de la propreté des lieux et de l'absence de dégradations.			

Le conseil d'administration du CCAS est composé comme suit :

- un président : le Maire de la commune
- de 4 membres élus par le Conseil Municipal en son sein ;
- de 4 membres hors conseil nommés par le président.

Le conseil d'administration gère le CCAS. Il est habilité à prendre des délibérations qui sont tenues sur un registre spécial. Afin d'assurer le secret de certaines décisions, ce registre se compose de deux tomes : un, relatif aux actes communicables (décisions de portée générale), et un autre, relatif aux actes non communicables (décisions individuelles). Ainsi, le conseil d'administration vote l'ensemble des documents budgétaires, décide des actions à mener, émet son avis sur les demandes d'aide sociale facultative et est chargé de pourvoir à l'exécution de ses délibérations, notamment par le vote des crédits et la création des emplois nécessaires.

Le Centre communal d'action sociale dispose d'un budget autonome qui prend notamment en compte le personnel nécessaire à l'accomplissement de ses actions.

Trois sources de financement peuvent être distinguées :

- **les ressources propres** : les dons et legs ainsi que les produits de quêtes ou de collectes,
- **les ressources liées aux services** et aux actions créés et gérés par le Centre communal d'action sociale : le remboursement par le service départemental d'aide sociale des frais d'enquête pour constitution des dossiers d'aide sociale, les participations de divers organismes au financement de certaines actions et prestations (département, caisses de retraite...), ainsi que les participations des

Délégués au CCAS:
centre communal d'action sociale:

Président: Suzanne MEUNIER

4 membres du Conseil Municipal: Mmes Christine GARDERE MARSAC, Sylvie AUDRERIE, Marie FAVAREL et Mr Daniel ROCHE.

4 membres hors Conseil Municipal: Mmes Jacky LAGRAVE, Christiane FOUR, Marie Thérèse FARGES et Mr Jean Claude REYT

bénéficiaires des services et prestations assurées par le Centre communal d'action sociale,

- **Les ressources extérieures** non affectées à une action précise : ces ressources proviennent de la subvention communale qui constitue l'apport prépondérant et obligatoire au fonctionnement de tous les Centres communaux d'action sociale.
- Enfin, pour appliquer les délibérations prises par le conseil d'administration, le Centre communal d'action sociale dispose d'un personnel qui est soumis aux mêmes règles que les agents communaux : le statut de la fonction publique territoriale.

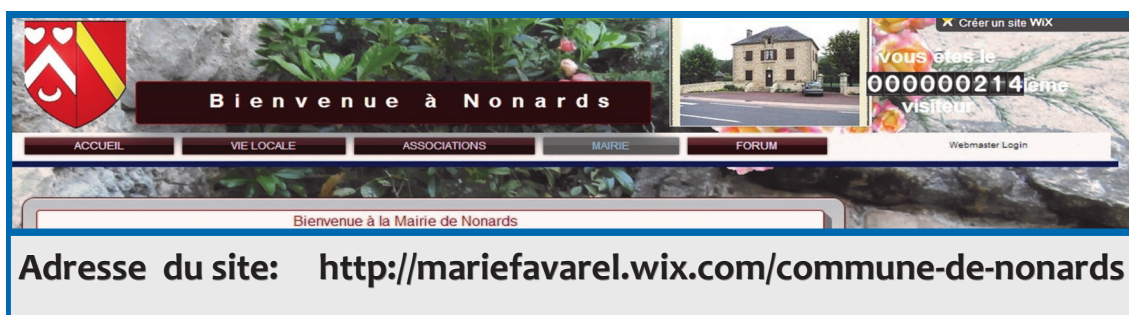


Le repas annuel des aînés, organisé par le C.C.A.S. a eu lieu le 2 février à la salle polyvalente. 65 convives âgées de 60 ans et plus ont pu apprécier le savoureux repas préparé par les Garennes du Gour.

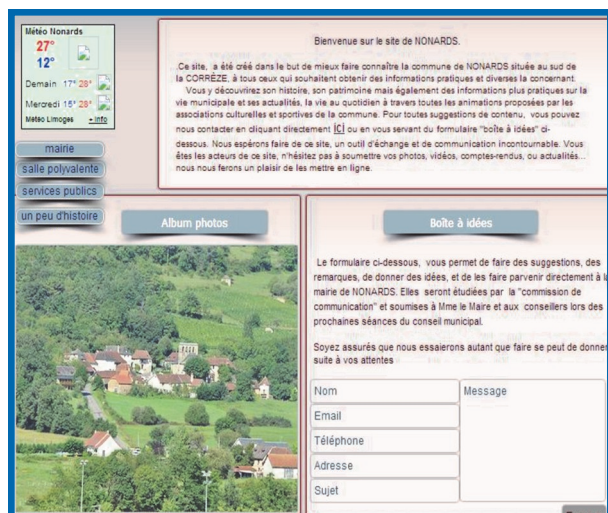
Pour les plus de 70 ans n'ayant pu se déplacer, 46 colis gourmands ont été confectionnés et distribués.

Nos aînés hébergés en maison de retraite, se sont vu offrir des boîtes de chocolats .

Le prochain repas aura lieu à la salle polyvalente, le dimanche 8 février.



Adresse du site: <http://mariefavarel.wix.com/commune-de-nonards>



Depuis quelques mois déjà, le Conseil Municipal a mis en ligne un site Internet. Ce moyen de communication n'a pas été créé pour se substituer à d'autres modes d'information mais pour qu'il soit complémentaire du bulletin municipal qui continuera à paraître sous forme papier. Nous espérons néanmoins en

faire un outil d'échange moderne et efficace. Ce site a été créé pour que vous puissiez y trouver outre des informations sur l'histoire et le patrimoine de Nonards, des informations pratiques et diverses relatives :

- **à la vie de la mairie et aux actualités municipales:** équipe municipale et rôle de chacun, comptes-rendus des séances du Conseil Municipal, **démarches en ligne**, Sirtom et collecte des déchets, bulletins municipaux des années précédentes, etc...
- **à la vie commune:** salle polyvalente: règlement, **calendrier de disponibilité**, tarifs et réservations, services publics, annonce des événements festifs à venir; horaire des bus etc...
- **à la vie associative culturelle ou sportive.** Une page est dédiée à chaque association Nonardaise et en donne la raison d'être, les coordonnées de contact, le calendrier des festivités, et, un lien direct vers le site internet de l'association quand il en existe un .
- **à la vie locale:**

Sur ce site, sous l'onglet « vie locale », nous offrons à tout acteur économique de la commune (artisans, agriculteurs, commerçants, gîtes et chambres d'hôtes, artistes etc...) l'opportunité de créer gratuitement un espace publicitaire dont la photo ci-contre est un exemple.

Pour ceux qui le désirent la page publicitaire peut être créée avec lien direct vers un site marchand ou tout autre page telle que demande de devis en ligne ou calendrier de réservations

Pour cela n'hésitez pas à contacter l'administrateur du site soit:

- par le biais du site en utilisant le formulaire de contact
- ou par ☎ au 05 55 28 60 20
- ou par mail: mariefavarel@orange.fr



Très prochainement sera mise en place une newsletter qui permettra à tous ceux qui sont enregistrés sur le site d'être informés directement par e-mail des nouveautés qui y paraîtront

Un site internet est un travail de longue haleine, jamais terminé qui se complète et s'étoffe au fil des mises à jour et des ajouts de rubriques.

Soyez indulgents!

BONNE NAVIGATION À TOUS

Un peu d'histoire...

Nous célébrons cette année le centenaire du début de la Première Guerre mondiale. Un siècle donc, mais un siècle qui paraît bien lointain. 1914 appartient à une époque révolue, celle d'un monde rural au mode de vie, aux coutumes encore ancrés dans le XIX^{ème} siècle. Et quand survient le cataclysme de la guerre, bien peu se doutent des transformations profondes qui vont survenir. La guerre 14-18 est bien l'événement majeur qui fait basculer l'Europe dans un siècle nouveau.

Qu'était notre commune avant la grande Guerre ? comment vivaient les Nonardais d'alors ?

Aujourd'hui de nombreux documents sont accessibles au grand public, en particulier avec l'outil internet: des archives communales, départementales et même nationales ont été mises en lignes.

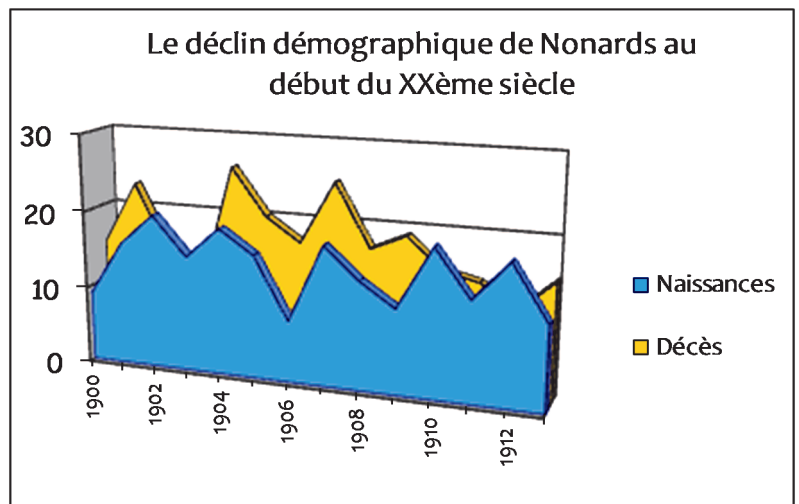
Certains registres de l'État civil, le résultat du recensement de la population Nonardaise de 1911 sont disponibles sur le site des archives départementales de la Corrèze. Ils nous permettent de reconstituer la trame de la vie des habitants d'alors.

Les Nonardais d'avant-guerre sont nombreux, bien plus qu'aujourd'hui. Ils sont 810 au recensement de 1911. Nonards compte alors 215 foyers. Les villages et hameaux sont parfois aussi peuplés que des communes actuelles : 171 habitants à la Garnie, 111 à Laroche, 77 à Arche, 58 à Lestrade, 65 à la Mazeyrie, 53 au Bouix ! Certains lieux-dits aujourd'hui déserts et dont le nom s'est perdu (comme le Pré Pintou vers la Gorse ou la Tourelle entre Laroche et l'Emprunt) abritent deux ou trois familles.

Cependant la commune a déjà entamé son déclin démographique : le nombre d'habitants baisse depuis le XIX^{ème} siècle. Et ce, bien que la natalité reste importante: sur les quatorze années qui précèdent la guerre, plus de 14 nouveaux-nés par an voient le jour à Nonards en moyenne. Les villages abritent de nombreux « pitchouns » et les écoles sont bien remplies. Les écoles car il y a l'école des petits avec une institutrice et l'école des grands avec un instituteur titulaire et un adjoint. On dénombre ainsi 89 enfants en âge d'aller à l'école (entre 6 et 13 ans à l'époque): 41 filles et 48 garçons ! D'ailleurs depuis que l'école a été rendue obligatoire trente ans auparavant (par les lois Jules Ferry de 1881-1882) le niveau d'instruction s'élève sensiblement. Il devient de plus en plus rare de trouver des habitants qui ne savent pas signer sur les actes de naissance ou de mariage et, lorsque la guerre éclate, presque tous nos « poilus » Nonardais ont comme mention sur leur fiche militaire : degré d'instruction ③ ce qui signifie concrètement qu'ils savent lire, écrire et compter. Qu'ils sont donc arrivés au terme de leur scolarité primaire au minimum.

Mais, si les naissances sont nombreuses, on meurt beaucoup aussi. Sur la même période des quatorze ans

précédant la guerre, il y a en moyenne plus de 17 décès par an. Et ce qui est frappant, c'est l'âge au décès. On meurt souvent jeune, très jeune même. Chaque année, plusieurs nouveau-nés ne parviennent pas à l'âge d'un an comme par exemple en 1901 où 3 nouveau-nés (sur 16 naissances) meurent dans leurs premiers mois. S'il est difficile, voire impossible, de savoir de quoi meurent nourrissons et enfants, cette forte mortalité infantile révèle surtout que la médecine d'alors est encore loin de pouvoir soigner cette population rurale. Faute de connaissances, faute de moyens matériels ou financiers. Le constat est le suivant, comme le prouve le graphique ci-dessous, il y a plus de décès que de naissances : 241 contre 207 entre 1900 et 1913.



Néanmoins ce déficit naturel ne suffit pas à expliquer seul le déclin démographique. Entre les recensements de 1906 et 1911, la commune a perdu 51 habitants. Or, durant cette période, le déficit naturel n'est que de - 23 habitants. Il faut donc une explication supplémentaire. Nous verrons plus tard que l'exode rural a déjà commencé en particulier chez les jeunes.

Que font ces habitants ? Point de surprise. Presque tous sont agriculteurs, paysans comme nous le dirions aujourd'hui. A l'époque, les chefs de famille préfèrent dire « propriétaire exploitant » lorsque l'agent recenseur passe. Peut-être pour montrer qu'être propriétaire de la terre qu'on travaille donne un rang social. Leurs enfants sont dénommés simplement « cultivateurs » (pour montrer qu'ils ne sont pas encore propriétaires ?). Mais il existe aussi des fermiers (qui louent des terres contre de l'argent) et des métayers (qui partagent les récoltes avec le propriétaire des terres). Parfois, ils sont un peu tout cela : propriétaire et locataire et métayer. Car la terre est émietlée en plusieurs petites propriétés qui sont rarement suffisantes pour nourrir convenablement ces familles. Il existe aussi des ouvriers agricoles (dénommés alors domestiques !), souvent des jeunes gens venus des communes voisines. Enfin, les femmes sont affublées du titre de « ménagère », manière plus ou moins élégante de dire femme au foyer. Lorsqu'elles

sont veuves ou célibataires, on les désigne comme « cultivatrices », et même parfois « propriétaire exploitante », une promotion sociale ?

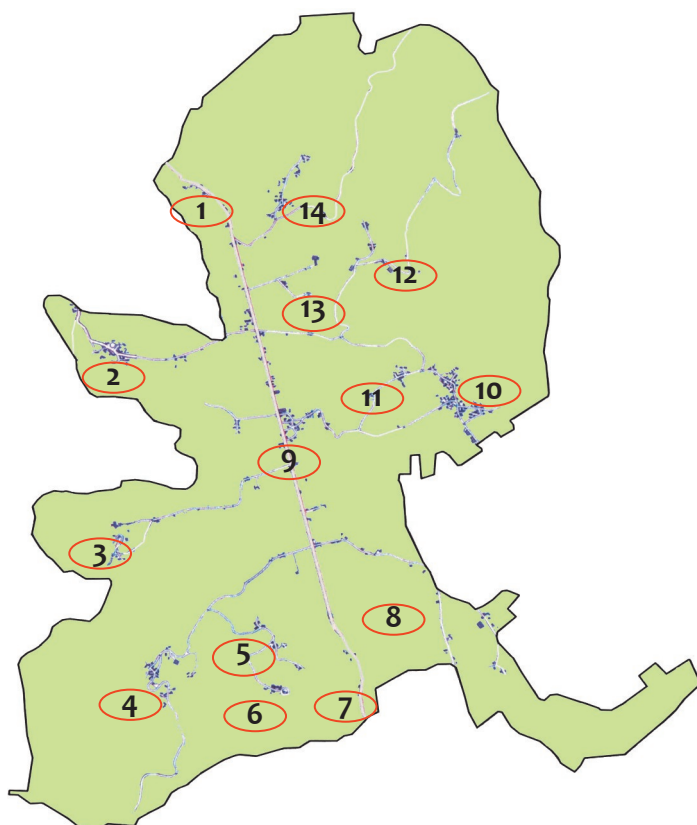
D'autres professions existent aussi. Des artisans du quotidien: cordonnier, sabotier, tailleur et couturières, meuniers (à noter qu'il y a deux moulins alors et qu'ils font vivre cinq familles !), forgeron, charron...., des artisans du bâtiment : maçon, charpentier, couvreur, menuisier...

Quelques commerçants : épicière, débitant de boissons, marchand de charbon... Le curé, appelé alors desservant, habite au Bourg. La fonction publique n'est

représentée que par les instituteurs, les agents des postes et un employé communal. Comme aujourd'hui, en somme. La plupart de ces autres métiers en particulier les commerces se trouvent à Laroche qui est déjà le village des services publics. La Garnie, Arche, Lestrade, le Bourg ont aussi quelques artisans, ceux-ci étant souvent également des exploitants de terres agricoles.

Un monde rural donc, un monde dans lequel le travail de la terre joue un rôle essentiel. Mais cette terre n'est pas extensible et, divisée en autant de familles, elle parvient difficilement à faire vivre les plus petites exploitations.

Répartition du travail au début du siècle dernier



- ① **L'EMPRUNT (16 foyers):**
2 meuniers, 1 laitière, 1 tisserande, 1 conseiller général, 11 agriculteurs, 1 ménagère.
- ② **LE BOURG (22 foyers):**
1 cordonnier, 1 sabotier, 1 tailleur, 2 couturières, 1 prêtre et 1 autre ecclésiastique, 1 facteur, 12 agriculteurs, 5 ménagères.
- ③ **ARCHE (23 foyers):**
1 maçon, 1 couvreur, 3 menuisiers, 2 couturières, 16 agriculteurs, 2 ménagères.
- ④ **LESTRADE (16 foyers):**
1 cordonnier, 1 couturière, 14 agriculteurs, 1 ménagère.
- ⑤ **CHAZOULES (5 foyers):**
5 agriculteurs
- ⑥ **LA REYMONDIE (3 foyers):**
5 agriculteurs
- ⑦ **LA BASTIERE (4 foyers):**
3 agriculteurs, 1 ménagère;
- ⑧ **LA GORSE (10 foyers):**
9 agriculteurs, 1 charpentier, 1 laitière

- ⑨ **LAROCHE (32 foyers):**
1 instituteur, 1 institutrice, 1 facteur receveur, 1 facteur, 1 cantonnier, 1 boulanger, 1 meunier, 1 forgeron, 1 maçon, 1 sabotier, 1 menuisier, 1 cordonnier, 1 épicière, 2 débitants de boissons, 1 retraité, 14 agriculteurs, 2 ménagères
- ⑩ **LA GARNIE (38 foyers):**
1 marchand-négociant, 1 charron, 38 agriculteurs et 1 ménagère, 1 couturière, 1 lingère, 1 coiffeur
- ⑪ **LE BOUIX (11 foyers):**
1 sabotier, 8 agriculteurs, 2 ménagères.
- ⑫ **LA DANCIE (11 foyers):**
1 couvreur, 9 agriculteurs, 1 ménagère.
- ⑬ **LE CHÂTEAU D'ARNAC (1 foyer):**
1 avocat, des domestiques et ouvriers agricoles
- ⑭ **LA MAZERIE (12 foyers):**
12 agriculteurs.



Cette carte ne représente pas fidèlement l'habitat et les voies de communication de l'époque, elle est tirée de cartes actuelles, elle permet néanmoins de localiser les différents villages.

LES AMIS DE LA CHAPELLE St ROCH

15 août 2014 – Cuisson du pain et Assemblée générale

Tradition respectée avec la cuisson du pain au four du Pradel, grâce au savoir-faire reconnu de la famille Decq, avec en chef respecté notre ami Gérard. Une foule d'habitues, ravis de se revoir, a partagé sur le pain tout chaud sorti du four, rillettes et autres délices, arrosés par un bon rosé des Coteaux de Glanes bien frais. Le Président a dû battre le rappel vers 18h30 pour que nos amis se rendent à la Maison de Rencontre pour l'A.G. de l'association.

Réunion calme et studieuse, ordre du jour suivi, les adhérents ont pu admirer la réfection des marches de la Chapelle.

Surprise à la fin de la réunion, le Président Bertrand Beylie a projeté aux amis présents un film familial 8 mm tourné entre 1957 et 1960 à La Garnie par son père Jean ... que de souvenirs 55 ans après ! l'effet fut général et fort apprécié, ... pourvu qu'il existe d'autres bobines ! ... ?

16 août 2014 – Cérémonie de la Fête de la Saint Roch

17h - Début de la célébration par la traditionnelle procession dans le village, avec en tête du cortège

Henri Decq en "cruciféraire" et les frères Bouny, Gérard et Marc, en porteurs attitrés de la statue de Saint Roch, jusqu'au reposoir de chez Flamary-Lafage. Le père François Vayrac, mandaté par le père Reynal a célébré l'office suivi avec ferveur par les fidèles dans la chapelle comble.



Retrouvailles et verre de l'amitié à l'issue de ce temps de prière, tout en encourageant Aline, Michel et Roland en charge de la préparation dans le "chaudron magique" de la désormais immuable soupe à l'oignon villageoise.

gnon villageoise.

20h – 55 convives sont attablés à la Maison de Rencontre pour le repas convivial, préparé cette année encore par le traiteur bellocois Maison Ky.

Merci à tous pour leur participation et la bonne humeur communicative régnant pendant ces jours de fête.

Rendez-vous est donné pour l'année prochaine, ce sera, comme depuis des lustres le samedi 15 et le dimanche 16 août 2015.

LES AMIS DU FOUR DE LESTRADE

Président : CHASTRUSSE Louis (dit Paul)
 Vice Président : CHAUVAC Frédéric
 Secrétaire : LANGLOIS Michel
 Secrétaire-adjoint : VANTALON Marc
 Trésorier : NIGON Michel
 Trésorière-adjointe : PECHMAGRE Florence

Il est décidé, à l'unanimité, que lorsqu'une association fera cuire du pain dans le four de Lestrade, une modeste somme lui sera demandée ce qui permettra de subvenir à l'entretien courant de ce patrimoine local.

Un changement de la porte du four est à prévoir à plus ou moins long terme.

À la demande des participants, il est décidé que l'an



prochain il se fera une fournée pour l'ensemble du village (la date reste à définir).

LOU TRUFFADOUR

Notre association est très présente sur la commune de NONARDS. Conviviale, elle existe depuis plus de dix ans et son succès ne se dément pas. Les activités de notre Association ont rencontré un grand succès durant l'année écoulée.

le 30 novembre 2013, a eu lieu l'assemblée générale, après la réunion, une centaine de personnes se sont retrouvées autour d'un repas dansant.

Puis en 2014, le loto a eu lieu

Le 4 janvier à la salle polyvalente de Nonards.

Le 25 Janvier après midi, une cinquantaine de personnes se sont retrouvées pour assister au film retraçant notre séjour sur la Côte d'Azur, ensuite les souvenirs de ce séjour ont continué autour de la galette des rois et pour certains la soirée s'est terminée autour d'un buffet.

Le 21 mars, 44 personnes prenaient la direction de Cahors pour assister au spectacle « *Les Joyaux de L'Amérique Latine* », les participants sont revenus enchantés.



Le 24 mai, 65 personnes se sont retrouvées autour d'un repas dansant, journée conviviale et très bonne ambiance.

Du 22 au 27 Juin 2014, 27 personnes découvraient Le Vercors, un voyage merveilleux : accueil, visites, repas excellents, tous les participants sont revenus enchantés de leur séjour, même certains avaient la nostalgie du pays.

du 26 au 28 septembre 2014 a eu lieu le voyage à Lourdes.

PROJETS 2014-2015 :

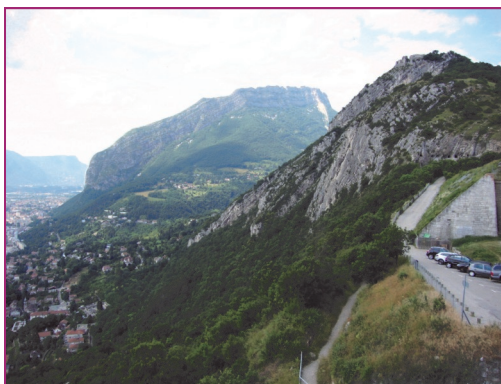
22 novembre 2014, Assemblée Générale

1^{er} Décembre 2014, Journée à L'Ange Bleu, Music-Hall proche de Bordeaux

11 Janvier 2015, Loto de l'Association

Du 12 au 16 février 2015, Carnaval de Nice et Fêtes des Citrons à Menton

Du 11 au 13 juillet 2015, voyage au Puy du Fou



Intéressé (e) par une ou plusieurs activités?
n'hésitez pas à nous contacter,
le meilleur accueil vous sera réservé.

Tél : 05 55 91 20 27

Tous les mardis après midi, un certain nombre d'adhérents se retrouvent pour jouer à la belote, au tarot, au rami, au scrabble ou autre.... Toutes les personnes intéressées par ces jeux peuvent nous rejoindre.

NONARDS ACTIVITÉ DÉTENTE

GYMNASTIQUE À NONARDS

Les cours ont repris le 23 septembre 2014.

Les adhérents étaient très contents de se retrouver et de bénéficier dans une ambiance conviviale, des cours de

Jacqueline CHAPPOULIE,

diplômée de la Fédération Française d'Éducation physique et Gymnastique Volontaire.

Tous les âges sont représentés, chacun travaille à son rythme sous le contrôle de Jacqueline.



Venez nous rejoindre à la salle polyvalente de Nonards le mardi de 20h45 à 21h45.

Pour tout renseignement et inscription s'adresser au 05 55 91 50 49 (aux h. de repas) Ou sur place le mardi soir.

Vie associative



L'Entente Sportive Nonardaise compte actuellement 188 adhérents (en augmentation depuis la saison dernière grâce notamment à un afflux dans les petites catégories U5 et U6).



Co-Présidents : Jacques LAVAL Lotissement du moulin d'Arnac 19120 NONARDS,
Yannick MICHAUD Lotissement du moulin d'Arnac 19120 NONARDS

Secrétaire : Marie-Christine THEIL Le Bourg 19190 LE PESCHER

Trésorier : Alain DELPY Lotissement du moulin d'Arnac 19120 NONARDS

* **L'équipe fanion évolue, pour la 2ème année consécutive, en Promotion Honneur Régionale.** La saison passée, cette équipe a terminé à la 3ème place de sa poule. Son parcours en coupe de France a été remarquable puisqu'elle a éliminé la J. A. ISLE (2 divisions au-dessus) et le LIMOGES F. C. (3 divisions au-dessus)

Sur les 20 joueurs qui ont participé à la montée en Promotion Honneur, 17 sont issus de l'école de FOOT.

* **L'équipe B est montée en 1ère division de district** (1ère fois dans l'histoire du club)

* **L'équipe C, évolue, pour la 2ème saison consécutive, en 3ème division de district.**

* **Les équipes de jeunes** pratiquent toutes en district.

* **L'école de foot** est toujours labellisée par la Fédération Française de Football.

Les responsables d'équipes :

SENIORS : 66 joueurs

Equipe 1 : Alain MICHEL - Sébastien CAMINADE - Jacques FARGES

Equipe 2 : Frédéric ROBERT - Mickael MONS

Equipe 3 : Yannick MICHAUD - Joël TREMOUILLE - François BORDES

JEUNES : 82 joueurs

U 17 : PERRIER Michel

U 15 : MICHAUD Yannick - LAROCHE Guillaume

U 13 : THEIL Christian - THEIL Alexis

U 11 : LAVAL Jacques - RIGUET Bernard - DESSED Xavier

U 9 : REYGADES Stéphane - BOUSTIE Didier

U 7 : QUINTANE Grégory - BLAZART Rémi

Les dirigeants : 40 responsables licenciés

28 dirigeants - 2 dirigeantes - 8 éducateurs fédéraux - 2 arbitres

Une nouveauté au club : Un emploi d'avenir issu de notre école de foot.

Le club, dont les membres sont exclusivement bénévoles, a, pour la première fois, créé un poste d'emploi d'avenir pour l'un de ses jeunes licenciés. Ce dernier est rémunéré grâce à l'apport de **diverses dotations** (état, Conseil Général, Ligue du Centre-Ouest)

La part restant à la charge du club est de 283,99 € sans compter les diverses adhésions et les achats nécessaires à sa fonction.

La volonté du club a été de permettre à un jeune non diplômé (issu de notre école de foot) de pouvoir suivre diverses formations de façon à faciliter son entrée dans la vie active à l'issue de ses 3 années d'emploi au club.

Manifestations organisées par le club:

Soirée "mique" : samedi 15 novembre

Vente des calendriers : samedi 29 novembre ou samedi 6 décembre

Galette des rois : samedi 10 janvier

Loto : samedi 28 février ou samedi 7 mars

Concours de belote : vendredi 5 décembre et vendredi 6 février

Marché de Pays à Beaulieu : un lundi du mois de juillet (non déterminé)

LOU PAÏS NONARDAIS

L'assemblée générale s'est tenue le 31 Janvier 2014. Le président remercie Mr Roume Jean-Marie, maire, et ses adjoints, Mme Christiane Four, présidente du Truffadour, Mme Jocelyne Chastrusse, responsable de la bibliothèque municipale, et tous les membres de l'association de leur présence.

Mr Jacques Hecquet annonce son retrait de l'association pour des raisons de santé. Le président, au nom de tous les bénévoles le remercie pour tout le travail effectué au cours de ces années passées comme bénévole dans l'association.

Un nouveau bureau est formé :

- **Président :**
J. Marie Lagrave
- **Trésorière :**
Emilia Beaumont
- **Secrétaire :**
Pierrette Granval
- **Membres actifs :**
- Jackie Lagrave
- Véronique et Sébastien Andrieux
- Stuart Smith,
- Laure et Alain Chabaille, Nous saluons l'arrivée de:
- Alain Simbille,
- Henry Beaumont
- Franck Barriere .

Toutes les personnes désirant nous rejoindre seront les bienvenues.

La fête du pain a été annulée, faute de réservations (20 à 8 jours de la date), ce jour-là il y avait des manifestations dans les communes voisines ainsi que dans la nôtre. Nous réfléchissons à une autre formule pour la fête du pain.

La fête votive a connu un franc succès, le cochon de lait invité au repas du samedi soir, a été fort apprécié, le feu d'artifice chaleureusement applaudi sera reconduit en 2015.



Cette année la météo nous a favorisés pour le bon déroulement du vide grenier: 35 exposants étaient présents, les visiteurs tout le long de la journée ont pu profiter d'un petit (petit) marché. La boulangère déclare être prête à revenir l'an prochain, Mr Mage (vin paillé) n'a pas connu le même succès.



Suite à cet accueil favorable, nous envisageons de proposer aux producteurs locaux (fruits et légumes, fromages.....) une place sur ce marché.

Le récital de chansons d'hier à aujourd'hui, proposé par Sylvie Mélodie, a été d'une audience plus que correcte.



La prochaine manifestation sera la nuit de la Saint Sylvestre, Mr Ky, traiteur à Beaulieu, assurera le repas, Damien Deminiac et ses musiciens vous feront danser. A ce jour nous ne pouvons vous donner plus d'informations car

nous travaillons à la mise en place de cette soirée.

Pour l'année 2015 le calendrier n'est pas arrêté, nous envisageons de vous proposer du théâtre, voire du cabaret, du théâtre pour enfants..., tout en assurant la fête votive, et le réveillon.

Merci à tous pour votre soutien.

Société de chasse

Président : Armand PEYRIDIEU
Vice - Président : Michel SOURIE
Secrétaire : Patrick LAFFAIRE
Trésorier : Pierre MALMARTEL

La société compte pour l'année en cours une trentaine de membres.

Les principaux gibiers chassés sont :

- Le chevreuil (en battue, douze attributions)
- Le sanglier (en battue, en intercommunalité)
- Le lièvre et faisan (lâchers)

La population de palombes sédentaires progresse assez nettement.

Le maintien d'une petite population de cerfs sur le territoire a permis l'obtention d'une première attribution (daguet).



Pour la deuxième année, la commune de Nonards a accueilli *Sciences en Campagne*, journée qualifiée de scientifique et festive, proposée par l'association *Ma Petite Académie en Campagne* (M.A.P.A.C)

Le samedi 3 mai, cinq chercheurs en neurosciences ont « boosté » nos neurones sur différents thèmes en nous présentant:

- Le cerveau (W. Rostène, neurobiologiste)
- La motivation (M. Pessiglione, neuroscientifique)
- L'attention (J.Philippe Lachaux, neuroscientifique)
- La mémoire (F. Eustache)

Tous les quatre directeurs de recherche à L'INSERM

- Le sommeil (J. Seibt docteur neurologue, laboratoire Neuroscience Research Center Université de Médecine de Berlin)

Parallèlement, un atelier scientifique et ludique animé par Armelle Dutreix et un atelier arts plastiques animé par Claire Nadaud auteure illustratrice pour la jeunesse étaient proposés aux plus jeunes.

Rappels de la réglementation en vigueur :

- Le déplacement en véhicule est seulement autorisé pour récupérer les chiens lors de l'action de chasse, il est interdit de se déplacer afin de devancer le gibier dans le but de le tuer
- Il est interdit de se poster avec une arme chargée sur le domaine public (chaussée, accotements, fossé et/ou talus doivent être dégagés)
- Le port d'un vêtement fluorescent (veste, gilet, tee-shirt) est maintenant obligatoire lors de la chasse en battue (précédemment casquette seulement obligatoire)

Cette année, les adhérents ont décidé de remettre au goût du jour une tombola qui aura lieu le 14 décembre à 11h à la petite salle. (nombreux lots, ouverte à tous).

Le président : Armand PEYRIDIEU

MA PETITE ACADÉMIE EN CAMPAGNE

Tout au long de la journée un écran présentait les œuvres du plasticien Daniel Nadaud : *Les Écervelés*.

Le public comme l'an passé était au rendez-vous.

Le déjeuner sous forme de plateau-repas bio (producteurs locaux) a été servi sous un chapiteau ainsi que la soupe chaude et les pâtisseries du soir.

En début de soirée les comédiens des ateliers théâtre de ma Petite Académie en campagne proposaient un spectacle *Les Soldats de la Grande Guerre et Nous*, avec des textes de Céline, Aragon, Genevoix, Sorley, Giono et Apollinaire.

Riche journée qui s'est terminée par une veillée conviviale pendant laquelle le public a pu échanger avec les différents intervenants tout en dégustant vin chaud et tisanes.

Tout au long de l'année M.A.P.A.C propose:

- Des ateliers et des stages de théâtre
 - Une journée sciences en campagne
- D'autres idées germent...

La prochaine journée scientifique à Nonards est programmée pour le samedi 2 mai 2015

Vous avez pu retrouver nos petits académiciens en campagne:

- Le 10 octobre à Meyssac
 - Le 25 octobre à St Céré
 - Le 8 novembre à Argentat
- Et les retrouverez à nouveau

- Le 30 novembre à Egletons
 - Le 3 décembre à St Michel Loubajoux
- Avec leur spectacle *les Soldats de la Grande Guerre et Nous*



Pour tout renseignement,
 contacter Suzanne Meunier à la mairie

Soirées culturelles, vide-greniers, fête communale, rencontres sportives, événements scolaires...
Votre participation fait le succès de tous ces événements, mais, leur organisation n'est possible que grâce à l'aide de personnes bénévoles.

Si vous souhaitez donner un peu de votre temps et apporter votre soutien à la vie de votre village, prenez contact avec les associations ou la Mairie

Lou Truffadour:

22 novembre 2014, Assemblée Générale

1^{er} Décembre 2014, Journée à L'Ange Bleu, Music Hall

11 Janvier 2015: Loto de l'Association

Du 12 au 16 février 2015: Carnaval de Nice et Fête des citrons à Menton

Du 11 au 13 juillet 2015 : voyage au Puy du Fou

Lou Païs Nonardais:

Réveillon de la St Sylvestre (salle polyvalente)

Société de chasse

14 décembre 2014 Tombola à 11h. Petite salle

Association sportive nonardaise

samedi 15 novembre: Soirée "mique"

samedi 29 novembre ou samedi 6 décembre:

Vente des calendriers

samedi 10 janvier: Galette des rois

samedi 28 février ou samedi 7 mars: Loto

vendredi 5 décembre et vendredi 6 février:

Concours de belote

Ma Petite Académie en Campagne

Samedi 2 mai



Mairie de NONARDS

☎ 05 55 91 50 08

Fax : 05 55 91 14 79

@: nonards@mairie19.fr

Secrétariat de la Mairie :

Secrétaire Mme Feix Martine

Lundi, Mardi Jeudi :

9h -12h & 14h -17h ,

Mercredi 9h-12 h

Vendredi 9h-12h & 16h-19h

Site internet:

<http://mariefavarel.wix.com/commune-de-nonards>

Vacances scolaires Zone B

Année scolaire 2014/2015

Toussaint 2014:

du samedi 18 octobre au lundi 3 novembre 2014

Noël 2014:

du samedi 20 décembre 2014 au lundi 5 janvier 2015

Hiver 2015

du samedi 21 février au lundi 9 mars 2015

Printemps (Pâques) 2015

du samedi 25 avril au lundi 11 mai 2015

Été (grandes vacances) 2015

du samedi 4 juillet au lundi 31 août 2015

Les vacances commencent après les classes pour les élèves qui ont cours le samedi.

- **Bureau de Poste** Du Lundi au Vendredi 11h à 12h et 13h à 15h Le Samedi de 11h à 12h
- **Bibliothèque** Les 1er et 3ème mercredis de chaque mois de 14h à 16h
- **Déchetterie cantonale** : Lundi et Vendredi de 14 à 18 heures; Mercredi et Jeudi de 9 à 12 heures; Samedi de 9 à 12 heures et de 14 à 18 heures. Tous les jours en période estivale.

Réservation tennis ----- 05 55 91 50 25
 Déchetterie cantonale ----- 05 55 91 23 80
 École primaire Nonards ----- 05 55 91 25 15
 École primaire Puy d'Arnac ----- 05 55 91 54 92
 Déchetterie ----- 05 55 91 23 80
 Lou Truffadour: ----- 05 55 91 20 27
 Lou Païs nonardais ----- 06 23 66 62 35

Nonards activité détente ----- 05 55 91 50 49
 Cours Tai Chi Chuan ----- 06 16 46 53 42
 Journée défense citoyenneté: ----- 05.55.12.69.72

Service de l'Alimentation en Eau Potable, de l'Assainissement Collectif, de l'Assainissement Non Collectif :
Tél. : 05.55.91.10.04 Courriel : eau@sudco.org

Mme le Maire et toute l'équipe municipale vous souhaitent de passer de bonnes fêtes de fin d'année et vous présentent leurs

Meilleurs Voeux 2015



HORAIRES DES BUS

Ligne scolaire ouverte B

Exploitant:
CFTA TULLE
05 55 20 04 17

Ligne régulière 9

Exploitant:
CFTA BRIVE
05 55 86 07 07

Pour ces deux lignes possibilité de transport à la demande (TAD)
05 55 17 91 19
Réservations au plus tard la veille avant 12 heures

NONARDS-TULLE.
TULLE-NONARDS.
NONARDS-BRIVE.
BRIVE-NONARDS

	Lu	Lu Ma Me	Lu Ma Me	Ma Me	Sam	Ma	Ma
Jours de fonctionnement		Je Ve	Je Ve	Je Ve			
Circulation en période scolaire	●	●		●	●	●	
Circulation en période de vacances scolaires			●		●		●
BEAULIEU - Le Bourg	6:20		6:40		7:51		12:37
NONARDS - Le Bourg	6:30		6:47		7:59		12:45
TUDEILS - Le Bourg	6:35		6:52		8:07		12:52
MENOIRE - La Graffouillère	6:45		7:00		8:15		13:00

	Me	Me	Lu Ma	Lu Ma	Lu Ma	Ve	Sam	Lu Ma Me
Jours de fonctionnement			Je Ve	Je Ve	Je			Je Ve
Circulation en période scolaire	●	●	●	●	●	●	●	
Circulation en période de vacances scolaires							●	●
TULLE - Place Martial Brigueoleix	13:15	13:15	17:20	17:20	18:20	18:20	12:00	17:00
TULLE - Pôle d'échanges	-	13:20	17:25	17:25	18:25	18:25	12:05	17:05
TULLE - Eyrolles	-	13:30	-	17:35	18:35	18:35	12:15	17:10
SAINTE FORTUNADE - Le Noual	-	13:31	-	17:37	18:37	18:37	12:16	17:12

	Lu Ma Me	Lu Ma Me	Ma Je	Ma Je	Sam	Ma Je	Ma Je
Jours de fonctionnement	Je Ve	Je Ve	Je Ve	Sam			
Circulation en période scolaire	●		●		●		●
Circulation en période de vacances scolaires			●		●		●
Circulation en juillet-août		●		●		●	
BEAULIEU SUR DORDOGNE - Le Bourg	6:40	6:40	8:45	8:45	8:45	13:00	13:00
BEAULIEU SUR DORDOGNE - Moulin d'Abadiol	6:43	6:43	8:48	8:48	8:48	13:03	13:03
NONARDS - Le Bourg	6:46	6:46	8:52	8:52	8:52	13:07	13:07
TUDEILS - Le Bourg	6:54	6:54	8:55	8:55	8:55	13:10	13:10
PUY D'ARNAC - D38 - Embt Puy d'Arnac	6:58	6:58	8:59	8:59	8:59	13:14	13:14

	Ma Je	Ma Je	Sam	Me	Lu Ma	Lu Ma Me	Lu Ma Me
Jours de fonctionnement	Je	Sam			Je Ve	Je Ve	Je Ve
Circulation en période scolaire	●		●	●	●		
Circulation en période de vacances scolaires			●			●	
Circulation en juillet-août		●					●
BRIVE LA GAILLARDE - Place du 14 juillet	11:50	11:50	11:50	13:00	17:50	17:50	17:50
BRIVE LA GAILLARDE - Lavoisier	-	-	-	13:15	18:05	-	-
BRIVE LA GAILLARDE - LP / LPR / Collège Cabanis	-	-	-	13:20	18:10	-	-
BRIVE LA GAILLARDE - Roosevelt (Arsonval)	-	-	-	13:25	18:15	-	-
BRIVE LA GAILLARDE - Kœnig (Arsonval)	11:55	11:55	11:55	-	-	17:55	17:55
BRIVE LA GAILLARDE - Pôle d'échanges SNCF	12:05	12:05	12:05	13:30	18:20	18:05	18:05
BRIVE LA GAILLARDE - Place Tassigny	12:08	12:08	12:08	13:33	18:23	18:08	18:08